RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère des finances et des comptes publics

Arrêté du 3 1 MARS 2815

portant désignation des représentants de l'administration au sein des commissions administratives paritaires nationales de la direction générale des douanes et droits indirects

Le ministre des finances et des comptes publics,

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n°84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat;

Vu le décret n°82-451 du 28 mai 1982 modifié relatif aux commissions administratives paritaires ;

Vu l'arrêté du 2 janvier 2015 portant désignation des représentants de l'administration au sein des commissions administratives paritaires nationales de la direction générale des douanes et droits indirects Sur proposition de la directrice générale des douanes et droits indirects ;

Article 1er

En application des dispositions de l'article 1^{er} de l'arrêté du 2 janvier 2015, siégeront en qualité de représentants de l'administration au sein de la commission administrative paritaire n°5 qui se réunira le 15 avril 2015 :

Jean-Noël BLANC, sous-directeur, chef de la sous-direction A.

Sandrine LE GALL, administratrice civile, chef du bureau A1.

Philippe-Jean REYNAUD, directeur des services douaniers, adjoint à la chef du bureau A1.

Eric SALLES, inspecteur régional à la DRGC de Marseille

Cécile ROUMEAU, inspectrice au bureau A1

Maud DE BOISSIEU, inspectrice au bureau A1, secrétaire de séance

Article 2

La directrice générale des douanes et droits indirects est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait le 3 1 MARS 2015

Pour le ministre des finances et des comptes publics et par délégation,

Le sous-directeur des ressources humaines, des relations sociales et de l'organisation

-Jean-Noël BLANC